



COMMUNE de CABRIES

DOSSIER : N° DP 013 019 22 K0087

Déposé le : 02/06/2022

Complété le : 01/08/2022

Demandeur : Madame Celia KRUNIC

Nature des travaux : Surélévation du garage, le remplacement de sa porte et la réfection de son enduit

Sur un terrain sis à : 133 Boulevard Mistrau à CABRIES (13480)

Référence cadastrale : AB 133 (336 m<sup>2</sup>)

*Affiché 2 mois :*  
*du*  
*au*

**ARRÊTÉ**

**de non-opposition avec recommandations à une déclaration préalable au nom de la commune de CABRIES**

**Le Maire de la Commune de CABRIES,**

VU la déclaration préalable présentée le 02 juin 2022 par Madame Célia KRUNIC,

VU l'objet de la déclaration :

- Pour la surélévation du garage, le remplacement de sa porte et la réfection de son enduit,
- Sur un terrain situé : 133 Boulevard Mistrau à CABRIES (13480)
- Pour une surface de plancher créée de 11,60 m<sup>2</sup>;

VU les lois modifiées du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 23 mars 2017, modifié le 19 décembre 2019, situant le terrain en zone UB1\* ,

VU l'avis de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Bouches-du-Rhône, UDAP13, en date du 06 juillet 2022 situant le terrain hors champ de visibilité de la villa gallo romaine de la Trébillane,

**ARRÊTE**

**Article 1** : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

**Article 2** : Conformément aux recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France les travaux réalisés seront harmonie avec l'existant (*mêmes matériaux, mêmes teintes*).

CABRIES, le 15 SEP. 2022

Par délégation,  
Robert ABELA,  
1<sup>er</sup> Adjoint



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat le 19 SEP. 2022*  
*L'avis de dépôt de la présente demande de permis de construire a été affiché en Mairie le 09/06/2022*

**NB** : Le terrain étant situé en zone sismique modérée (3), le projet doit être réalisé dans le respect des règles de construction parasismique eurocode 8.

**NB** : La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes et de participations d'urbanisme. Vous recevrez un avis d'imposition de la part des services de l'Etat ultérieurement.